# MODULE 6

# MARCHÉ OBLIGATAIRE (RÉGLEMENTÉ ET GRÉ À GRÉ)

#### LES COMPOSANTES DU « TITRE OBLIGATAIRE »

Toute obligation représente une part de dette à plus d'un an émise par une entreprise, une entité du secteur public ou un État ; c'est un titre de créance assorti d'une double obligation de rémunérer en versant un revenu et de rembourser le principal à l'échéance, qui peut s'échanger et qui a un cours.

### **REVENU**

Exprimé sous forme de taux d'intérêt, il est fixé à la date d'émission du titre obligataire en fonction du niveau des taux du marché à cette date, de la durée du titre et du risque que présente l'émetteur. Il rémunère le porteur du titre obligataire au titre de créancier de la structure émettrice (entreprise, entité du secteur public ou État).

C'est, comme le remboursement, une obligation et non un simple droit. Ces deux obligations de rémunérer et de rembourser peuvent ne pas être honorées, mais seulement en cas de faillite (on parle alors de défaut) de l'émetteur du titre obligataire.

### REMBOURSEMENT

Il intervient à l'échéance du titre obligataire qui est fixée à la date d'émission et peut varier en nombre d'années. C'est, comme le revenu, une obligation et non un simple droit.

Ces deux obligations de rémunérer et de rembourser peuvent néanmoins ne pas être honorées mais seulement en cas de défaut (faillite) de l'émetteur du titre obligataire.

### COURS

Il matérialise la valeur du titre obligataire de sa date d'émission à son échéance. Il est exprimé en pourcentage de la valeur nominale (fixée à la date d'émission), les obligations ayant généralement des montants unitaires élevés.

# LES PRINCIPALES CATÉGORIES D'OBLIGATIONS

## **OBLIGATION À TAUX FIXE**

Titre de créance représentatif d'un emprunt émis par une entreprise, une entité du secteur public ou un État, donnant droit à des intérêts fixes versés à intervalles réguliers sur une durée établie, ainsi qu'au remboursement du nominal à la date d'échéance.

# **OBLIGATION À TAUX VARIABLE**

Titre de créance dont le taux d'intérêt varie le plus souvent par rapport à un taux d'emprunt d'État ou de marché obligataire -TMO- (Eonia ou Euribor).

## **OBLIGATION INDEXÉE**

Titre de créance dont les intérêts et/ou le capital sont liés à un indice. Les plus connues sont les obligations indexées sur l'inflation, pour lesquelles la valeur nominale et le paiement des intérêts sont liés à l'indice des prix de vente au détail.

## **OBLIGATION ZÉRO COUPON**

Titre de créance sans coupon vendu avec un escompte significatif par rapport à la valeur nominale.

## **OBLIGATION CONVERTIBLE**

Titre de créance qui offre la possibilité d'échanger l'obligation contre un nombre établi d'actions de l'émetteur à un prix et dans des délais fixés.